

Les classes supérieures et moyennes de l'ancienne société romaine ont été balayées par la tourmente ou spoliées par les Barbares. Les membres survivants de ces catégories sociales ont dû fusionner avec les conquérants. La propriété a changé de mains, ici partiellement, là en totalité. Dans les régions danubiennes et rhénanes, non contents d'avoir occupé les terres du fisc et les domaines abandonnés, les Germains se sont emparés de toutes les terres privées. Il en a été de même en Grande-Bretagne, où les Anglo-Saxons spolièrent en masse les Bretons. Ailleurs dans la Gaule Belgique, du Rhin à la mer du Nord, les Francs, *hôtes* anciens de l'Empire, s'approprient les domaines du fisc, dont ils n'étaient que les usufruitiers, et s'installent sur les terres désertes, sans procéder à un partage forcé inutile avec les Gallo-Romains. Dans toute cette vaste zone de l'ancien Empire, le domaine romain (*villa*) fait place au domaine familial (*heim, hem*) ou au domaine villageois (*tun, weiller, dorf*) germanique. Ailleurs, les Burgondes, les Visigoths, les Hérules, les Ostrogoths, soit en Gaule et en Aquitaine, soit en Espagne et en Italie, ont invoqué, en l'altérant, en leur faveur, les droits que l'État romain reconnaissait à ses défenseurs militaires. Ils ont requis comme hôtes (*hospites*), en vertu de la coutume officielle de l'hospitalité (*hospitalitas*), non seulement le logement et l'habitation, mais encore le partage des propriétés et de leurs fruits. Les Visigoths et les Burgondes revendiquèrent et occupèrent par les voies légales les *deux tiers* des grands domaines de l'État impérial ou de l'aristocratie, laissant aux grands propriétaires romains le dernier tiers en toute propriété (*tertia romanorum*). Ils se firent céder également les deux tiers des jardins, des vignobles, du bétail, des esclaves, des colons, des maisons. Anciens et nouveaux propriétaires, ceux-ci à titre d'hôtes (*hospites, consortes*), cohabitèrent sur les mêmes domaines et en partagèrent les revenus, suivant la proportion légale. Ils jouirent en commun des forêts et des pâtu-